

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) intervient auprès des jeunes de moins de 30 ans pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement autonome.



Le CLLAJ a trois missions principales :

- L'accueil, d'information et d'orientation

Des temps d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour identifier les difficultés et apporter des réponses aux problématiques de logement soulevées par les jeunes (recherche, accès, maintien).

- La mise en place d'outils et de solutions adaptés aux demandes en matière de logement des jeunes

Un appui technique pour l'aide au montage de dossiers : demande de logement social, ouverture des droits notamment aux aides financières et aux dispositifs de garantie (aide au logement, FSL, FAJ, aides d'Action Logement...) pour l'accès et/ou le maintien dans un logement.

La mise en place de solutions transitoires à l'accession à un logement autonome : bail glissant, sous-location, bail accompagné, résidence sociale ou foyer de jeunes travailleurs (FJT) etc.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement pour le suivi et le maintien des jeunes dans leur logement.

- Le développement du partenariat local

Participation à des instances institutionnelles ou fonctionnelles, sur des réflexions

liées aux problématiques spécifiques habitat, insertion et jeunes : commission d'attribution des offices HLM, du FSL, comités techniques, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) etc.

Permanence à la Maison des droits et des solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel -
Chaque mercredi de 14h à 17h uniquement sur rendez-vous à prendre au téléphone
au 03 21 18 64 01 ou par mail à : pointaccesdroit@libercourt.fr